

## P-308 Présentation auprès du conseil d'administration

Adoptée le : 27 juillet 1996

N° de résolution :

En vigueur le : 27 juillet 1996

Révisée le : 6 février 1998, 16 mars 2000, 27 septembre 2008, 27 janvier 2014

Document original : B-200-15 Présentation au CA

Date prévue de l'examen :

### Contexte

Le CSF tient à établir et à maintenir des communications efficaces et transparentes avec ses élèves et leurs familles, son personnel, ses partenaires et les membres de la communauté. Le CSF valorise, apprécie et facilite l'interaction avec toutes les composantes du CSF et de la communauté.

### Objectif

Cette politique vise à favoriser une communication transparente et interactive avec toutes les composantes de la communauté et du système scolaire francophone et faciliter la participation démocratique et citoyenne en éducation.

### Portée

La présente politique s'applique à toute personne ou délégation désirant exposer leur point de vue ou perspective au Conseil d'administration (CA) du CSF.

### Énoncé de la politique

Dans un esprit d'ouverture et de transparence, le CSF permet à toute personne ou délégation de faire une présentation devant le CA du CSF sur des enjeux ou des sujets touchant le domaine de l'éducation.

### Cadre législatif ou cadre de référence

Sans objet

### Principes directeurs

1. Toute personne ou délégation qui souhaite faire une présentation doit respecter les règles de fonctionnement établies à cet effet et qui se trouvent aux directives administratives de la présente politique.

Supprimé: en annexe à



---

**Responsable de la mise en application de la politique**

La direction générale du CSF est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.

**Documentation connexe**

Directive administration DA-308

**Personne-ressource**

La direction générale du CSF

BROUILLON